#70
janvier 2020

www.cc-sudestmanceau.fr

l'écho communautaire

le magazine de la communauté de communes du sud-est du pays manceau

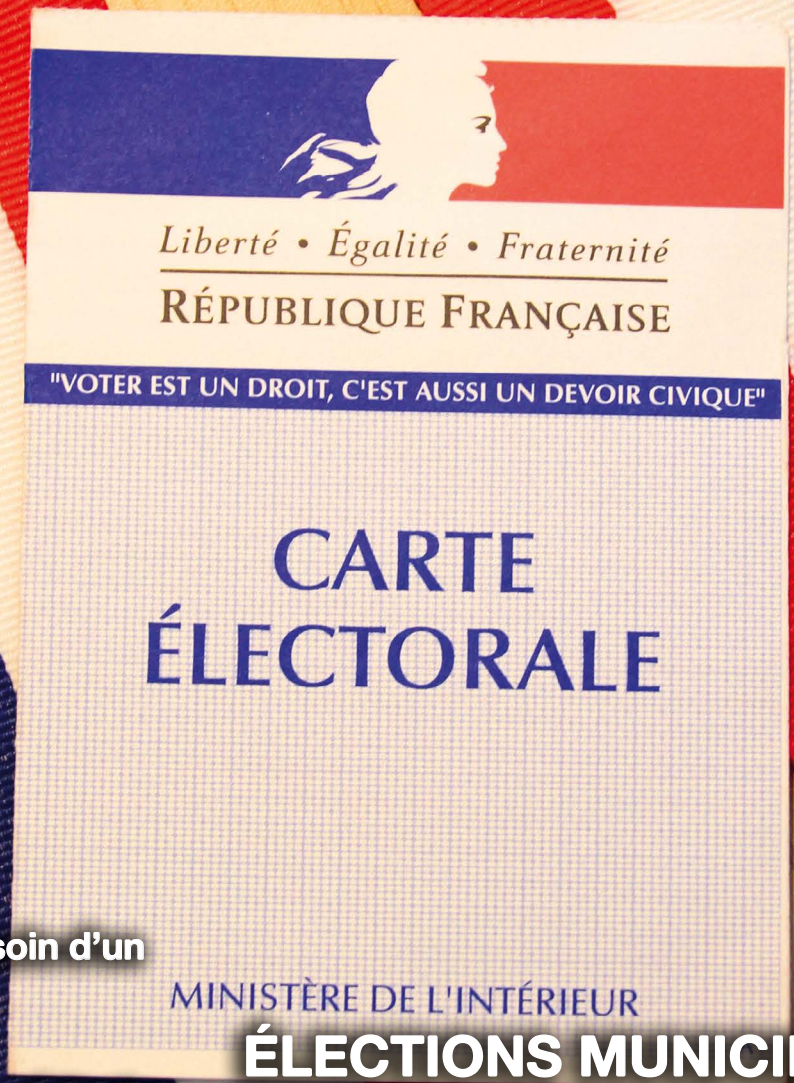

ACTUALITÉ

Urgence : j'ai besoin d'un médecin !

TRAVAUX

Améliorer le bâti existant : un défi majeur

ENVIRONNEMENT

Tri des déchets : on peut faire mieux !

DOSSIER

ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES 2020 : MODE D'EMPLOI

BRETTE-LES-PINS • CHALLES • CHANGÉ • PARIGNÉ-L'ÉVÊQUE • SAINT-MARS-D'OUTILLÉ

C'EST VOUS QUI LE DITES — FACTURE

> *Je viens de recevoir une facture portant l'en-tête de la Communauté de Communes. Pour l'acquitter, dois-je me rendre à l'hôtel communautaire ou au Trésor Public ? Et quels sont les moyens de paiement proposés ?*

Pour savoir où vous adresser, regardez de quel service émane la facture. Vous avez reçu une facture ayant trait à une ou plusieurs inscriptions à CitéZarts, l'École communautaire de musique ? Le paiement s'effectue en un versement unique ou en trois versements répartis sur l'année, en espèces, chèques, chèques ANCV que vous déposerez dans l'un des sites d'accueil de l'École. Si vous optez pour le prélèvement, vous enverrez l'autorisation à l'hôtel communautaire – CS40015 – rue des écoles – 72250 Parigné-l'Évêque. Votre facture fait suite à un contrôle réalisé par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) ? Dans ce cas, le paiement sera effectué auprès du Trésor Public d'Écommoy en espèces, chèque ou virement auprès du comptable public. Par ailleurs et pour votre bonne information, d'autres services rendus par la Communauté comme la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ou l'enlèvement des ordures ménagères sont financés grâce à des taxes apparaissant sur les avis de taxes foncières. Dans ce cas, le paiement se fait auprès de la Direction Générale des Finances Publiques qui se charge ensuite de reverser le montant total des taxes à la collectivité.

contact@cc-sudestmanceau.fr / CS 40015 rue des écoles 72250 Parigné-l'Évêque

Magazine d'information édité par la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau
12, rue des Écoles - CS 40015 - 72250 Parigné-l'Évêque.
Courriel : contact@cc-sudestmanceau.fr. Tél : 02 43 40 09 98 / Fax : 02 43 40 18 76.

suivez-nous sur facebook
www.facebook.com/ccsudestmanceau

suivez-nous sur LinkedIn
www.linkedin.com/company/sud-est-manceau

Directrice de la publication : Martine Renaut • Coordination : Cécile Hervé-Boscolo • Impression : Compo 72 Le Mans • Tirage : 7 600 exemplaires • Création de la maquette : Jean-Christophe Jouanneau • Mise en page : Cécile Hervé-Boscolo • Dépôt légal : à parution • Distribution : Médiapost • Rédaction : Émilie Gervais (p.2, 6, 7, 8, 11, 12, 14, 15 et 17) et Cécile Hervé-Boscolo (p.4, 5, 9, 18, 19 et 22) • Infographies et illustrations : Émilie Gervais (p.12, 15 et 17) et Cécile Hervé-Boscolo (p.10, 13 et 24) • Photographies : Communauté de Communes sauf DR (p.3 a, b, e, p.8 et p.19), Christian Plu (p.3 c), ARS des Pays de la Loire (p.4), Challes (p.5 b), Le Rabelais (p.20 a et b), Saint-Mars-d'Outillé (p.21 a, b et c).

À LA UNE
04. Urgence : j'ai besoin d'un médecin !

VIE ÉCONOMIQUE
05. Circé : l'amélioration pour fil conducteur

LIEN SOCIAL
06. L'éveil musical est de retour

ÉCOLE DE MUSIQUE
07. Passer du garage à la scène : un projet en 2 temps

TRAVAUX
08. Améliorer le bâti existant : un défi majeur

ENVIRONNEMENT
09. Tri des déchets : on peut faire mieux

LE COIN D'ÉOLINE
10. Les contrôles d'assainissement sont obligatoires !

DOSSIER
11-14. Élections municipales et communautaires 2020 : mode d'emploi

VUE D'AILLEURS
15. Les maisons France Services arrivent en Sarthe

PARTENAIRES
16. L'aboutissement de plusieurs projets pour le SMGV

TECHNOLOGIE
17. Jeux vidéo : qu'est ce que le classement PEGI ?

CULTURE
18. La Maison des Glycines, un lieu d'exposition ouvert

SPORT
19. Le futsal de Saint-Mars-d'outillé en a sous le pied

TEMPS FORTS
20-21. Retour en images

À VOTRE SERVICE
22. Fabrice Lamachère, technicien de maintenance

MÉMO PRATIQUE
23. Services communautaires

Prochain numéro en avril.

AU SERVICE DE L'HUMAIN

Les fêtes de fin d'année sont déjà derrière nous, et si elles ont pu être marquées pour certains par quelques excès de gourmandise, je pense et j'espère qu'elles ont été surtout synonymes de partage. Partage avec ceux que vous aimez, mais aussi avec ceux qui sont seuls ou ceux qui ont moins. Parce qu'à l'heure où s'ouvre une nouvelle décennie pleine de promesses et de défis, il ne faut pas oublier que l'humain doit rester au cœur de nos préoccupations. En tant qu'élus, nous nous devons de proposer aux usagers des services qui les accompagnent au quotidien. C'est pourquoi nous travaillons notamment, comme vous le lirez dans cet Écho, sur un projet de Maison de Services Aux Publics ou encore sur la facilitation de l'accès aux soins pour les personnes sans médecin. Certains diront que ces compétences relèvent davantage du rôle de l'État que des collectivités locales. Quand bien même je partage leur avis, il me semble qu'il en va de notre responsabilité, en tant qu'échelon public de proximité, d'assurer un égal accès de tous à ces services. Vous être utile, c'est notre mission d'élu. C'est aussi l'envie qui anime chaque jour les agents des Communes et de la Communauté qui sont fiers d'être à votre service. En leur nom et au nom de tout le Conseil, je vous souhaite une belle et heureuse année 2020. ■

Martine Renaut
Présidente de la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau

SUR VOTRE AGENDA

31 janvier
Le Festival de courts métrages les 24 Courts fait escale à Changé dans le cadre de sa 17e édition.

23 février
La rando nature 2020 partira de la salle polyvalente de Challes. Au programme, VTT, route, marche et trail.

07 mars - 04 avril
Carnaval à Brette-les-Pins, Changé, Parigné-l'Évêque (07/03), Challes et Saint-Mars-d'Outillé (04/04).

04 avril
Les groupes du projet «Du garage à la scène» se produisent au Centre Rabelais (lire p.07).

URGENCE : J'AI BESOIN D'UN MÉDECIN !

Le Sud-Est Manceau fait partie des territoires touchés par le manque de médecins. Si toutes les collectivités travaillent ensemble pour remédier à ce problème sur le long terme, il existe en attendant des dispositifs de prise en charge pour répondre aux patients nécessitant des soins rapidement.

Médecine de garde : à contacter en cas d'urgence !

Pour rappel, en cas de besoin de consultation, vous devez contacter en premier lieu votre médecin traitant. Vous n'en avez pas, malgré des demandes répétées auprès de plusieurs professionnels ? Sachez qu'il est possible de saisir le conciliateur de l'assurance-maladie pour l'informer de ce problème. Il contactera alors lui-même des médecins pour tenter d'en trouver un qui accepte de vous intégrer à sa patientèle. Ce service est gratuit ; il vous suffit de remplir un formulaire – disponible en mairie et à l'hôtel communautaire – détaillant vos coordonnées et celles des médecins que vous avez contactés sans succès. Vous avez un médecin traitant mais la situation dans laquelle vous êtes ne vous permet pas de le consulter rapidement ? Tournez-vous alors vers la médecine de garde.

116-117 : mode d'emploi

Accessible le soir à partir de 20h00, le week-end à partir du samedi midi et les jours fériés, le numéro de téléphone 116-117 vous permet d'être mis en relation avec un médecin de garde. Celui-ci vous écoute et détermine, suivant votre état, la marche à suivre pour vous traiter au mieux : délivrance d'un conseil médical, envoi d'une ordonnance à la pharmacie de garde, orientation vers une maison médicale de garde (le Sud-Est Manceau étant rattaché à celle du Pôle Santé Sud au Mans), envoi d'un médecin à domicile ou d'un véhicule de secours. Attention : le but de ce service n'est pas de traiter des besoins de soins récurrents ou non urgents, d'établir des renouvellements d'ordonnance ou des arrêts de travail. Son objectif est de vous prendre en charge pour des urgences en dehors des horaires d'ouverture des cabinets médicaux. Vous hésitez entre appeler le 15 et le 116-117 ? Pas d'inquiétude, les deux numéros sont gérés par le même centre de régulation, qui saura vous orienter suivant le degré d'urgence vers la bonne personne. Dans tous les cas, il est toujours préférable d'appeler avant de se présenter aux urgences, afin de connaître la meilleure marche à suivre pour être traité efficacement et rapidement. ■

EN BREF

■ *La commune de Parigné-l'Évêque compte un nouvel ostéopathe, Baptiste Salmon, installé dans le cabinet situé au 4 avenue du Docteur Gallouédec. Il reçoit sur rendez-vous, du lundi au samedi, les patients du nourisson à l'adulte. Contact : 07 69 87 73 44.*

■ *Le bilan d'activité général 2017-2018 ainsi que les rapports annuels déchets et assainissement non collectif 2018 sont disponibles sur le site internet communautaire www.cc-sudestmanceau.fr.*

CIRCÉ : L'AMÉLIORATION POUR FIL CONDUCTEUR

Implanté depuis 2008 dans le parc de la Boussardière à Parigné-l'Évêque, Circé ne cesse de développer son activité au point d'être un peu à l'étroit dans ses locaux actuels. Rencontre avec son dynamique directeur, Guillaume Barat, à la veille du déménagement de l'entreprise.

Si le changement de site ne va bouleverser ni les habitudes des employés ni celles des clients – Circé prenant ses nouveaux quartiers dans le bâtiment qui lui est immédiatement voisin – il est toutefois annonciateur d'une nouvelle ère pour l'entreprise. Car le directeur, Guillaume Barat, a de grandes ambitions. « *Nous souhaitons être LA référence française majeure dans notre secteur d'activité. Et grâce au changement de locaux, nous recrutons un nouveau commercial pour être aussi présents à l'international* », annonce-t-il. Les 1000m² carrés supplémentaires vont en effet non seulement permettre d'accroître la surface de bureaux de l'entreprise, mais aussi les espaces de production.

Spécialisation et adaptation

De la place, il en faut pour accueillir tous les projets dans lesquels s'est lancé Guillaume Barat. « *Il y a quelques années, 80% de notre production était basée sur la fabrication de transformateurs électriques standards. Aujourd'hui 60% de notre activité se concentre sur des systèmes spécifiques complets, adaptés à la demande du client. Nous fabriquons des modèles uniques, à forte valeur ajoutée, qui nous permettent de nous perfectionner sans cesse* », révèle-t-il. L'entreprise est aussi à l'écoute des problématiques environnementales qui font l'actualité et travaille notamment sur un transformateur à économie d'énergie, divisant par deux les déperditions de chaleur, et sur un appareil permettant de réduire l'émission de champs électriques dans la sphère domestique.

Une progression constante

Cette « *effervescence à l'amélioration* », comme aime à l'appeler le directeur, concerne tout le monde chez Circé. « *Chaque employé dispose d'un carnet de fiches de propositions. Nous avons une personne en contrat de professionnalisation qui travaille uniquement sur le thème de l'amélioration continue. Et nous nous entourons de fournisseurs capables de nous apporter de nouvelles idées* », explique-t-il. Pas étonnant que l'entreprise ait multiplié par 3,6 son chiffre d'affaire en dix ans. Et visiblement, l'histoire à succès n'est pas près de s'arrêter. ■

Guillaume Barat : un dirigeant à l'écoute des employés.

EN BREF

■ ***L'Espace Emploi Formation communautaire met à votre disposition de nombreux outils et informations via le site internet www.cc-sudestmanceau.fr : publication d'offres d'emplois sur le territoire, fiches outils pour vous aider à rédiger votre CV ou préciser votre projet professionnel, et possibilité de s'inscrire à la newsletter Emploi Formation bimensuelle. Retrouvez aussi l'actualité de l'Espace Emploi Formation sur les pages Facebook et LinkedIn du Sud-Est Manceau.***

■ ***Vendeuse à domicile nouvellement en activité à Parigné-l'Évêque, Cindy Singh propose des parfums, produits de soins et cosmétiques. Informations : 07 82 70 31 16 / groupe Facebook Evora by Cindy Singh.***

■ ***Le restaurant de Challes a rouvert ses portes début décembre sous l'enseigne « Le Challois ». Au menu, une cuisine familiale. Contact : Sandrine Croiseau, 02 43 84 26 69.***

L'éveil musical permet de partager des chants et comptines entre professionnels.

L'ÉVEIL MUSICAL EST DE RETOUR

Complétant une offre d'ateliers variés, la reprise de l'éveil musical à la rentrée répondait à une demande des assistants maternels du territoire. Pensé conjointement par le Relais Petite Enfance et CitéZarts, l'École communautaire de musique, le projet s'avère déjà être une belle réussite.

« *Par le passé, le Relais Petite Enfance avait déjà mis en place, avec des intervenants extérieurs, des temps d'éveil musical pour les enfants gardés par des assistants maternels* », expliquent Aurélie Bureau et Fabienne M'Bengue, animatrices du Relais. Depuis septembre, c'est Nathalie Tomczyk, enseignante à CitéZarts, qui est en charge des ateliers. « *L'idée est de créer un bain sonore par un assortiment d'instruments que les enfants sont libres d'explorer* », explique-t-elle en introduction. L'objectif est de faire des enfants des acteurs par le jeu sur les instruments et avec leur voix.

Des cycles pour chaque commune

Plusieurs cycles sont prévus dans les différents sites d'accueil de l'École communautaire de musique pour permettre à tous les assistants maternels du territoire de participer avec les enfants dont ils ont la charge. Les ateliers du premier trimestre ont ainsi été proposés aux professionnels de Challes et Brette-les-Pins. Les groupes de Parigné-l'Évêque, Saint-Mars-d'Outillé et Changé suivront. Les séances de trente à quarante-cinq minutes, volontairement courtes, accueillent au maximum douze enfants de trois mois à trois ans et cinq assistants maternels. Les animatrices du Relais cherchent également à regrouper les mêmes enfants sur tout le cycle afin de créer une cohésion de groupe facilitant les échanges.

Des propositions personnalisées

Si les séances suivent toutes un schéma commun, ce qui fait la force des ateliers proposés, c'est la recherche de personnalisation des séances. « *On essaie au maximum d'être à l'écoute des attentes des professionnels, du ressenti des enfants mais aussi de la saisonnalité par exemple* », expliquent de concert Aurélie Bureau et Nathalie Tomczyk. L'éveil musical passe ainsi par le chant, la découverte et l'improvisation instrumentale mais également par la danse et l'expression corporelle. Et au vu des nombreux sourires d'enfants en fin de séance, on peut facilement dire que cette reprise est un véritable succès. ■

EN BREF

Un nouveau partenariat a débuté entre le service Animation – Jeunesse et le lycée agricole de Brette-les-Pins, et plus particulièrement les 2nde Services Aux Personnes et Aux Territoires. Le 6 janvier dernier, Claire Vaudron, responsable du service ainsi qu'Aurélie Bureau et Fabienne M'Bengue, les animatrices du Relais Petite Enfance, ont présenté devant la classe le fonctionnement de la Communauté de Communes ainsi que le rôle et les missions du Relais Petite Enfance. Le partenariat se prolongera par la découverte du métier d'assistant maternel grâce à l'intervention d'un professionnel de l'accueil à domicile.

Plus d'infos sur ce partenariat sur le site internet communautaire rubrique Actualités

PASSER DU GARAGE À LA SCÈNE : UN PROJET EN 2 TEMPS

Porté par CitéZarts, l'École communautaire de musique, et le Centre socioculturel François Rabelais, ce nouveau dispositif d'accompagnement des pratiques amateurs aboutira, pour les groupes sélectionnés, à un grand concert public sur la scène du Rabelais le 4 avril prochain.

Les musiciens sélectionnés se produiront sur la grande scène du Rabelais.

Dans le cadre de leurs missions respectives de soutien aux pratiques amateurs et d'animation jeunesse, l'École de musique et le Centre socioculturel ont monté ensemble un nouveau projet intitulé « Du garage à la scène ». Ce dispositif a vocation à accompagner des groupes de musique adolescents, à la fois dans l'arrangement musical de leurs créations ainsi que dans leurs pratiques scéniques. Le choix a été fait, pour cette première édition, de concentrer ce travail d'accompagnement sur deux groupes, sélectionnés grâce à un appel à candidatures.

Dénicher des pépites

Un appel à projet a ainsi été lancé en novembre pour trouver les musiciens amateurs qui bénéficieront de l'accompagnement proposé par les deux structures. Les candidatures étaient ouvertes aux groupes musicaux adolescents dont au moins l'un des membres était issu d'une commune du Sud-Est Manceau. Les postulants devaient alors présenter un dossier d'inscription présentant à la fois leur style musical mais également leurs éventuelles précédentes expériences scéniques. Diffusé largement sur les réseaux sociaux et auprès des collèges et lycées des environs, l'appel à candidature a abouti en début d'année à la sélection de deux groupes.

Préparer le concert tremplin

Une fois sélectionné, chaque groupe bénéficiera de quatre séances de travail. Une première partie aura lieu dans les locaux et avec les professionnels de CitéZarts. Les deux séances permettront de travailler sur la construction d'un univers musical ainsi que sur l'approche scénique : comment se positionner, quoi dire, dans quel ordre jouer les morceaux, etc… Deux autres dates se dérouleront au Centre François Rabelais pour préparer le concert. Les musiciens feront l'apprentissage, en compagnie d'un régisseur professionnel, des balances et de la création des jeux de lumière. Rendez-vous donc le samedi 4 avril pour découvrir le travail réalisé ! ■

EN BREF

Deux nouveaux enseignants ont rejoint l'équipe de CitéZarts en novembre dernier. Bienvenue à Rémy Rouland (à gauche), enseignant basse, et à Aurélie Peron (à droite), en charge d'une partie des interventions en milieu scolaire.

Une bonne isolation est primordiale : 30% de la chaleur des maisons s'échappe par le toit.

AMÉLIORER LE BÂTI EXISTANT : UN DÉFI MAJEUR

En octobre dernier, le Conseil communautaire a donné son accord au Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe pour le lancement d'une étude sur l'habitat privé. Une démarche essentielle pour faire face au défi prochain de la diminution des surfaces disponibles pour de nouvelles constructions.

Cette étude, une fois lancée, permettra, grâce à la réalisation d'un diagnostic à l'échelle de chaque territoire concerné, de déterminer quelle stratégie et quels outils opérationnels adopter pour répondre à la problématique d'amélioration de l'habitat existant. Plusieurs leviers sont d'ores et déjà identifiés : adapter les logements aux problématiques du vieillissement, réduire le nombre de logements vacants, réhabiliter les centres-bourgs et lutter contre la précarité énergétique en travaillant notamment sur l'isolation des habitations. En attendant l'aboutissement de cette étude, des dispositifs publics existent déjà.

L'ANAH, un partenaire de choix

L'Agence Nationale de l'Habitat est un établissement public placé sous la tutelle de l'État. Sa mission depuis près de cinquante ans est d'améliorer l'état du parc de logements privés existant au travers de différents programmes : lutte contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique ou encore l'adaptation des logements à la perte d'autonomie. À ce titre, elle travaille à la fois avec les collectivités, les professionnels et les propriétaires occupants ou bailleurs. Selon le projet, elle dispose de plusieurs programmes d'aides financières permettant d'alléger la charge financière jusqu'à 50% pour des travaux lourds comme l'isolation ou le changement d'une chaudière ou d'un mode de chauffage. Ses aides sont allouées sous conditions de ressources. Pour aider les particuliers à s'y retrouver, l'ANAH a doté le territoire national de Points Rénovation Info Service. En Sarthe, l'interlocuteur privilégié est la Direction Départementale des Territoires, située au Mans. À noter que si vous êtes bénéficiaire d'un chèque énergie, vous pouvez choisir de l'utiliser pour financer vos travaux en complément des aides existantes.

Les dispositifs à 1 €

Souvent associés à des arnaques, les dispositifs d'aide « à 1 € » fonctionnent pourtant bel et bien. Comment ? Grâce aux certificats d'économie d'énergie (CEE), financés par les fournisseurs d'énergie et de carburants. Ils permettent aux particuliers d'obtenir une aide financière plus ou moins importante dite « coup de pouce isolation » ou « coup de pouce chauffage ». Ces programmes permettent ainsi de faire isoler ses combles ou son sous-sol mais également de faire remplacer sa chaudière au fioul par un système plus performant et moins consommateur d'énergie. Là encore, pour s'y retrouver, mieux vaut se tourner vers des interlocuteurs sûrs comme le site www.faire.fr dont les conseillers sont également joignables par téléphone au 0808 800 700 (appel gratuit). ■

Zoom

■ *La loi de finances 2020 prévoit la fusion des aides de l'ANAH et du Crédit d'impôt Transition Énergétique pour les foyers les plus modestes. N'hésitez pas à faire estimer vos droits par un conseiller de l'ANAH.*

TRI DES DÉCHETS : ON PEUT FAIRE MIEUX !

Entre 2017 et 2018, le poids des déchets non valorisés en collecte sélective – exprimé par ce qu'on appelle le taux de refus – a grimpé de 47%, passant de 6,62 kg à 9,74 kg par an et par habitant. À quoi correspondent ces refus ? Comment faire pour les diminuer ?

Le crible (système à trous) permet d'éliminer les déchets trop petits, qui sont incinérés.

Lorsque vous jetez vos emballages et papiers dans votre bac de collecte sélective, ceux-ci sont acheminés vers le centre Valor Pôle au Mans qui se charge de les trier. Toutefois, tout ce qui se trouve dans votre poubelle ne peut être recyclé : c'est ce qu'on appelle les refus. « *Il existe trois types de refus : les refus dits « vrais », qui correspondent à des déchets qui n'ont rien à faire dans le bac de collecte sélective comme les vêtements, les couches, les sacs en plastique réutilisables, le sopalin, etc. Ils représentent actuellement 7,73% du poids des collectes* », commence Karine Leroy, responsable du service Environnement communautaire. Ce genre de refus, le plus important, est facilement réductible si tous les usagers font attention à bien trier. Pour rappel, ne vont dans le bac jaune que les papiers, cartons et emballages en plastique et métal.

Refus d'extension et refus fins

« *Il y a ensuite les refus dits « d'extension de consigne ». Ils correspondent aux emballages dont les filières de recyclage sont en train de se structurer et seront prochainement opérationnelles* », poursuit-elle. Ils représentent 4,52% du poids des collectes mais vont petit à petit disparaître d'eux-mêmes dès que les repreneurs pourront les accepter. « *Il y a enfin les refus dits « fins », qui correspondent aux éléments trop petits pour être triés. Il s'agit de ceux qui font moins de six centimètres de diamètre* », achève-t-elle. Ceux-ci représentent 4,62% du poids des collectes et peuvent facilement être réduits. « *Évitez de déchirer ou de mettre en boule les papiers, films alimentaires ou aluminiums avant de les jeter. Déposez-les à plat dans votre bac de collecte ou s'ils sont vraiment trop petits, jetez-les avec les ordures ménagères. Quant aux bouchons et aux opercules, laissez-les accrochés à leur bouteille ou leur pot* », conseille Karine Leroy. Vous avez un doute ? Reportez-vous au gabarit intégré au calendrier de collecte joint à cet Écho. « *Plus on valorise de déchets, plus on touche d'argent de la part des repreneurs. Tous les contribuables ont donc un intérêt à bien trier !* », conclut-elle. ■

EN BREF

La prochaine réunion d'information sur le compostage aura lieu le 17 mars à 19h à l'hôtel communautaire. Inscrivez-vous en ligne sur www.cc-sudestmanceau.fr ou par téléphone au 02 43 40 09 98 pour réserver le composteur qui vous sera remis lors de la réunion.

Zoom

À l'instar du contrôle technique pour les voitures, le contrôle de bon fonctionnement des filières d'assainissement non collectif (ANC) doit obligatoirement être réalisé en vertu de la loi. L'objectif est de s'assurer que les installations ne provoquent pas de rejets polluants dans le milieu naturel. Si vous êtes concerné(e), veuillez vous rendre disponible le jour du contrôle ou contacter le service d'ANC pour prendre un autre rendez-vous, et assurez-vous que le technicien bénéficie d'un bon accès à votre installation.

ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES 2020 : MODE D'EMPLOI

En 2014, le Conseil communautaire comptait 31 membres. Ils seront 32 en 2020.

Les dimanches 15 et 22 mars prochain, les électeurs seront appelés à voter pour élire les nouveaux conseillers municipaux. Mis en place en 2014, le fléchage permet désormais d'élire en parallèle les conseillers communautaires au suffrage universel. Une quête de légitimité qui paraît nécessaire pour les EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre tant leurs compétences restent encore largement méconnues du grand public. Mode de scrutin, rôle de chaque collectivité et organisation des élections, l'Écho communautaire vous dit tout !

VOTER POUR QUI, POUR QUOI ?

Avec plus de 60 % de taux de participation en 2014, les élections municipales se positionnent parmi les consultations les plus plébiscitées par les Français. En revanche, le mode de scrutin et le rôle des élus communautaires restent souvent mal identifiés.

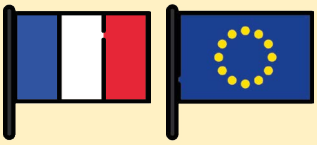

Ils sont français ou ressortissants de l'Union européenne.

Ils ont au moins 18 ans révolus au jour du scrutin.

Ils ont satisfait aux obligations militaires.

Ils sont électeurs de la Commune.

Ils sont candidats dans une seule commune.

Qui sont les candidats aux scrutins municipaux et communautaires ?

Applicable désormais dès 1 000 habitants, le scrutin de liste, proportionnel, à deux tours avec prime majoritaire concerne toutes les communes du territoire du Sud-Est Manceau. Les listes doivent être complètes et composées d'autant de femmes que d'hommes avec alternance obligatoire. Au premier tour, la liste obtenant la majorité absolue des suffrages - c'est-à-dire plus de 50% des voix exprimées - reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés, y compris la liste majoritaire, en proportion du nombre de voix qu'elles ont obtenu. Lors de l'éventuel second tour, organisé seulement si aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, seules les listes ayant obtenu plus de 10 % sont autorisées à se maintenir. La répartition des sièges restants se fait alors comme lors du premier tour. Mais les conseillers communautaires dans tout ça ?

L'élection des délégués communautaires

Le bulletin de vote des électeurs concerne deux listes liées : celle des candidats aux élections municipales et celle des candidats au mandat de conseiller communautaire. En effet, il est nécessaire d'être conseiller municipal pour être communautaire. Selon les communes, le nombre de candidats à la Communauté variera puisque la loi prévoit des règles de représentation fixées en fonction du nombre d'habitants de chacune. Ainsi, le Conseil communautaire a adopté en mai dernier la répartition suivante : Brette-les-Pins quatre délégués, Challes deux délégués, Changé douze délégués, Parigné-l'Évêque neuf délégués et Saint-Mars-d'Outillé cinq délégués. Le prochain conseil comptera donc trente-deux élus communautaires. Qu'ils soient conseillers municipaux et/ou communautaires, les nouveaux élus auront à traiter des sujets variés.

Qui travaillera sur quoi ?

Les communes ont vocation à régler toutes les affaires d'intérêt communal : vote du budget, organisation des services publics municipaux, gestion des écoles maternelles et élémentaires, aide sociale… Elles ont ce qu'on appelle une compétence générale. Elles transfèrent des compétences bien précises à l'intercommunalité, la coopération intercommunale permettant de partager les coûts d'équipement mais également d'offrir aux usagers une égalité d'accès au service public. Les communautés de communes doivent exercer obligatoirement certaines compétences (aménagement de l'espace, développement économique, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, accueil des gens du voyage et gestion des déchets) ; elles exercent aussi des compétences optionnelles et facultatives. En Sud-Est Manceau, les élus ont ainsi fait le choix de confier à l'intercommunalité, entre autres, la protection et la mise en valeur de l'environnement, la politique du logement, la voirie mais aussi l'assainissement non collectif, la petite enfance-enfance-jeunesse, l'enseignement musical, l'emploi et la formation professionnelle. ■

Zoom

■ ***Dans les communes de moins de 1 000 habitants, le scrutin est régi par des règles différentes : les candidats ne se présentent pas sur une liste mais en leur propre nom (scrutin plurinominal). Les électeurs ont la possiblité de rayer certains de ces noms.***

COMMENT FONCTIONNENT LES INSTANCES DE DÉCISION ?

PRÉSIDENT **MAIRE**

- prépare et exécute les décisions du Conseil
- ordonne les dépenses
- dirige les services

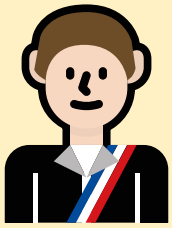

VICE-PRÉSIDENTS **ADJOINTS**

- agissent par délégation du Président / Maire dans le domaine spécifique de la Commission qu'ils dirigent.

COMMISSION CULTURE

COMMISSION TRAVAUX

COMMISSION FINANCES

COMMISSIONS

- portent sur des thématiques précises déterminées par le Conseil en début de mandat.
- préparent et suivent les projets soumis au Conseil.

BUREAU

- est constitué du Président, des vice-Présidents + éventuellement d'autres membres du Conseil (en Sud-Est Manceau, les Maires des communes membres).
- prépare les délibérations du Conseil sur les base des travaux effectués en Commission.
- se prononce sur les orientations stratégiques de la collectivité.

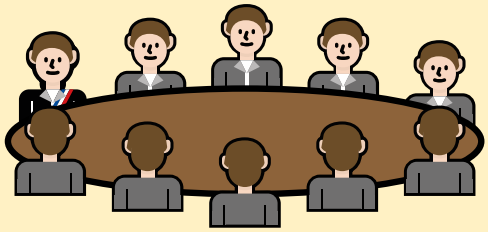

CONSEIL

- élit le Président / Maire et les vice-Présidents / Adjoints
- débat et délibère sur les projets de la collectivité.

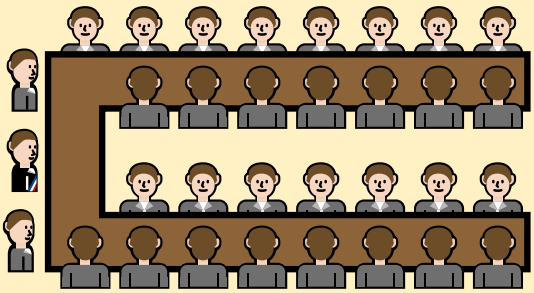

Légende : **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES** **COMMUNES**

CÉLINE DUTAILLY VEILLE AU BON DÉROULEMENT DES ÉLECTIONS

Adjointe administrative à la mairie de Challes (1 229 habitants) depuis 2010, Céline Dutailly jongle entre de plusieurs missions au quotidien. Parmi celles-ci : la préparation des élections municipales. Explications.

« *La tenue des listes électorales est un incontournable au quotidien* », commence-t-elle. En cas d'année à scrutin, les listes sont arrêtées six semaines avant celui-ci, soit le 7 février 2020 pour les prochaines municipales. Si certaines inscriptions sont automatiques (acquisition de la majorité, naturalisation), la plupart nécessitent une démarche active de la part de l'électeur. « *L'inscription peut se faire en mairie ou en ligne via le site service-public.fr* », indique Céline Dutailly. Depuis la création du répertoire électoral unique, tenu par l'INSEE, chaque citoyen peut vérifier sa situation électorale et entamer les démarches nécessaires le cas échéant.

Une préparation minutieuse en amont

Le reste de la préparation obéit à des règles très précises, inscrites dans le Code électoral. « *Entre le 20 et le 23 février 2020, une commission de contrôle, composée d'élus municipaux, sera chargée de valider les inscriptions et radiations réalisées par le Maire, responsable de la tenue des élections en tant que représentant de l'État* », détaille l'adjointe administrative. Une fois cette étape franchie, la liste électorale sera publiée et renumérotée en tenant compte des intégrations et des radiations et les cartes électorales ainsi que les listes d'émargement pourront être éditées. Ne restera plus qu'à l'agente municipale et à sa collègue, Djémila Richard, à enregistrer les procurations et à préparer les conditions matérielles nécessaires au bon déroulement des élections : affichages et préparation du bureau de vote.

Une assistance pendant et après l'élection

Le jour J, le déroulé du vote est géré par les membres du bureau de vote, des élus municipaux, qui disposent du numéro d'urgence de la Préfecture en cas de questions ou de problèmes. Céline Dutailly et sa collègue ne les rejoindront qu'à 18h, à la fermeture du bureau, pour recenser les résultats des tables de dépouillement et dresser les procès-verbaux. C'est le Maire en poste qui communiquera les résultats officiels par téléphone à la Préfecture le soir même. Une fois les opérations de dépouillement terminées, les deux adjointes administratives seront chargées de préparer l'installation du nouveau Conseil municipal qui élira le Maire et ses Adjoints. Mais ça, c'est une autre histoire... ■

EN BREF

Vous souhaitez en savoir plus sur les élections de 2020 et le fonctionnement de l'intercommunalité ? Rendez-vous sur le site de l'Association des Communautés de France www.adcf.org. Vous y trouverez des vidéos et documents ludiques qui répondront à toutes vos questions.

LES MAISONS FRANCE SERVICES ARRIVENT EN SARTHE

Nées du Grand Débat lancé par le gouvernement suite à la crise des Gilets Jaunes, les maisons France Services ont vocation, d'ici 2022, à offrir à chaque citoyen un accès facilité aux services publics à moins de 30 minutes de son domicile. Où en est-on en Sarthe ?

Lors de son discours de politique générale devant les députés de l'Assemblée Nationale en juin dernier, le Premier Ministre annonçait la nécessité de simplifier la rencontre entre les usagers et les services publics. En se basant sur les 1 340 Maisons de Services Au Public déjà existantes sur le territoire français, les Maisons France Services ont vocation à devenir des guichets uniques proposant un accompagnement aux démarches administratives du quotidien, liées à la santé, à la famille, à la retraite ou à l'emploi ou encore au renouvellement des papiers officiels. En ciblant d'abord les zones rurales et les quartiers prioritaires de la ville, l'objectif affiché est d'ouvrir, d'ici 2022, une maison dans chaque canton. Pour cela, l'État s'est engagé à contribuer au fonctionnement de chaque maison à hauteur de 30 000 € par an.

Des services publics redéployés

Jusqu'à présent, la Sarthe comptait douze Maisons de Services Au Public couvrant sept des quinze cantons. La préfecture de la Sarthe espère compter une vingtaine de Maisons France Services d'ici deux ans, y compris dans les zones dépourvues de guichet unique aujourd'hui. Elles devront être ouvertes au moins cinq jours par semaine, deux agents assurant l'accueil et le traitement des dossiers sur des horaires accessibles aux administrés. Chacune devra se positionner sur un bouquet minimum de services du quotidien, lequel pourra être enrichi par les collectivités et leurs partenaires en fonction des besoins locaux. Au 1er janvier 2020, une première vague de labellisation a permis à trois MSAP de devenir officiellement « France Services » en Sarthe : Brûlon, Fresnay-sur-Sarthe et Le Lude.

L'exemple de Fresnay-sur-Sarthe

À Fresnay-sur-Sarthe, le service existe depuis 1995 d'abord comme Relais service public, puis comme MSAP et désormais en tant que Maison France Services. Ouverte tous les jours, la maison couvre les trente-huit villages de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles et propose deux fois par semaine des permanences délocalisées à Oisseau-le-Petit et Beaumont-sur-Sarthe. Les deux animatrices ont été formées par les douze partenaires proposant des services sur place : CAF, Assurance retraite, MSA, Pôle Emploi…Au quotidien, elles aident à l'utilisation des services en ligne et à la réalisation des démarches administratives. Un accompagnement personnalisé largement apprécié par les usagers tant pour sa proximité que pour sa pédagogie. ■

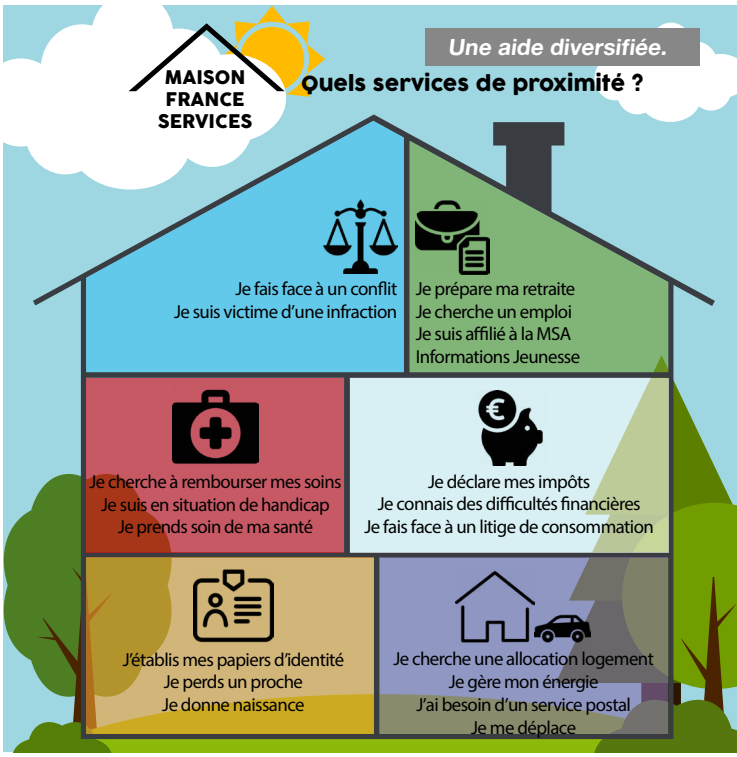

VUE D'ICI

En septembre dernier, le Conseil communautaire du Sud-Est du Pays Manceau a adopté à la majorité la création et la gestion d'une Maison France Services sur le territoire. Cette décision a été validée par la majorité des différents Conseils municipaux. Les services de la Communauté travaillent désormais à recenser les besoins et les services existants afin de répondre au mieux au cahier des charges de la labellisation.

L'ABOUTISSEMENT DE PLUSIEURS PROJETS POUR LE SMGV

Présenté en septembre dernier au Conseil communautaire, le rapport d'activité 2018 du Syndicat Mixte pour le stationnement des Gens du Voyage (SMGV) retrace une année dynamique portée par l'aboutissement de nombreux projets.

1022 ménages ont été accueillis en 2018 dans les aires gérées par le SMGV.

Pour sa quinzième année d'existence, le SMGV a enregistré l'adhésion de trois nouvelles communauté de communes (Loir-Lucé-Bercé, Sablé-sur-Sarthe et Huisne Sarthoise), portant ainsi à douze le nombre de collectivités adhérentes permettant d'assurer la gestion de 24 des 28 aires de stationnement de la Sarthe. Pour coller à cette évolution, le Syndicat Mixte de la région mancelle pour le stationnement des Gens du Voyage a été renommé Syndicat Mixte de la Sarthe pour le stationnement des Gens du Voyage. 2018 aura également vu le lancement des travaux d'aménagement de l'aire de grand passage du Mans, évoquée depuis plus de vingt ans. Celle-ci a ainsi pu accueillir ses premiers usagers en mai 2019. Enfin, le travail mené sur un nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage aboutira à une promulgation prochaine, fin 2019, début 2020. Au-delà de ces évolutions, le SMGV a poursuivi sa mission d'accueil et a pu présenter des chiffres de fréquentation encourageants.

Recettes en hausse, subventions en baisse

La gestion des nouvelles aires d'accueil de Château-du-Loir, Montabon et La Chartre-sur-le-Loir a mécaniquement engendré une hausse de la capacité d'accueil et des recettes « voyageurs », dépassant ainsi pour la première fois les 100 000 € annuels. Par ailleurs, la bonne fréquentation des aires de Château-du-Loir et de La Chartre-sur-le-Loir a permis de faire passer le taux moyen d'occupation des terrains de 48,92 % en 2017 à 51,74 % en 2018. Une hausse des recettes bienvenue face au désengagement financier de l'État dont l'aide moyenne perçue par emplacement a diminué de 16 % en 2 ans, se traduisant par un déficit de fonctionnement de 78 000 € pour le syndicat. À noter, au niveau local, la diminution constante depuis plusieurs années du taux moyen d'occupation de l'aire de Changé, disposant de cinq fois deux places : 100 % en 2016, 91,51 % en 2017 et 85,04 % en 2018 pour un montant total de recettes encaissées de plus de 5 000 €. ■

EN BREF

Alan Leborre a intégré le Syndicat Mixte pour le Développement du Numérique (SMIDeN) le 2 décembre dernier en tant que technicien pour un CDD d'un an afin de renforcer les équipes. Bienvenue à lui !

JEUX VIDÉO : QU'EST-CE QUE LE CLASSEMENT PEGI ?

Présent dans plus de trente pays européens, PEGI (pan european game information) est un système de classification des jeux vidéo permettant d'aider les consommateurs à choisir un jeu en fonction de l'âge de son utilisateur et d'éviter ainsi les contenus inappropriés.

Savoir lire les pictogrammes pour bien choisir.

Utilisé pour la première fois en avril 2003, PEGI a depuis su s'adapter à l'essor des supports dématérialisés et est aujourd'hui présent à la fois sur les supports physiques et sur les téléchargements. La méthode de classification oblige les éditeurs à auto-évaluer le contenu de leur jeu avant sa commercialisation. Selon les réponses fournies, PEGI détermine une classe d'âge provisoire ainsi que des descripteurs de contenu. Ceux-ci sont validés, ou non, après évaluation détaillée et une licence permettant la commercialisation est délivrée, le cas échéant, à l'éditeur. Cette licence indique deux classifications parallèles : l'âge minimum requis et le contenu.

Deux niveaux d'informations

Le premier critère mis en avant par PEGI est l'âge minimum du joueur. Cinq tranches ont été définies : trois ans, sept ans, douze ans, seize ans et dix-huit ans. Si la première est considérée comme adaptée à toutes les classes d'âge, la suite est de plus en plus sélective. En effet, plus on monte en âge, plus les éditeurs sont autorisés à intégrer des scènes plus ou moins violentes ou grossières. C'est à ce stade que les descripteurs de contenu, au nombre de sept, sont intéressants puisqu'ils ont vocation à décrire les contenus sensibles présents dans le jeu : scènes de violence, langage grossier, peur, nudité et/ou sexe, drogues, jeux de hasard ou discrimination. Au sein de chaque catégorie, des paliers existent pour s'adapter au mieux à l'âge du joueur. Par exemple, en PEGI 7 la violence ne sera ni réaliste ni détaillée. En PEGI 12, la violence aura lieu dans un environnement imaginaire ou sera représentée de manière non réaliste. Enfin en PEGI 16 ou 18, elle sera de plus en plus explicite et sanglante.

Pourquoi c'est important ?

Tous ces repères sont d'autant plus importants qu'aujourd'hui, de nombreux parents s'interrogent sur les limites à poser à ces temps de jeu. Si le classement PEGI souligne qu'il y a un âge pour tout, il apparaît aussi important de rester vigilant sur le temps passé devant les différents écrans. En France, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel conseille, d'ailleurs, d'éviter toute exposition avant trois ans puis de limiter les temps de visionnage à des moments dédiés, en évitant le matin avant l'école, le soir avant le coucher et le moment des repas. Mais il paraît également nécessaire de nuancer en précisant que le jeu peut aussi être un moment partagé en famille pour en faire un temps d'échanges et de loisirs. Si vous vous sentez perdu(e) ou que la thématique vous intéresse particulièrement, notez qu'en Sud-Est Manceau, le SMiDeN se positionne comme un acteur de prévention en proposant des ateliers à destination des jeunes pendant les vacances scolaires mais aussi en organisant des débats en milieu scolaire ou à la demande d'associations locales.

LA MAISON DES GLYCINES, UN LIEU D'EXPOSITION OUVERT

Tous les ans, une vingtaine d'artistes exposent leurs œuvres à la Maison des Glycines à Parigné-l'Évêque, le temps d'un week-end ou deux. L'occasion pour le public d'accéder à des formes d'art variées capables de séduire toutes les sensibilités.

Le vernissage : un rendez-vous convivial ouvert à tous !

« *Il y a un peu moins de vingt ans, la municipalité a décidé de rénover la Maison des Glycines, propriété communale qui était vouée à la démolition, pour en faire un lieu d'exposition* », explique en préambule Christine Mirgaine, Adjointe à la culture à Parigné-l'Évêque. Il faut dire que cette demeure de caractère, avec son remarquable escalier en bois, fournissait un écrin idéal pour accueillir les réalisations d'artistes désireux de partager leur travail. « *Tous les arts sont les bienvenus : peinture, sculpture, arts créatifs, photographie… Il n'y a aucune sélection quant au genre des travaux exposés ; il faut juste qu'ils respectent les principes de morale et d'éthique que nous représentons en tant que structure publique* », indique-t-elle.

Habitués et nouveaux

Ainsi, artistes amateurs et professionnels venus des environs sont tous accueillis sans distinction au sein de la Maison. « *Nous recontactons chaque année les artistes qui sont venus exposer les années précédentes, et aussi de nouveaux que nous avons repérés. Parfois, ce sont eux qui ont entendu parler de la salle et qui nous joignent directement* », détaille Christine Mirgaine. Il faut dire que les conditions pour les exposants sont particulièrement favorables. « *Nous mettons à leur disposition la salle et tout le matériel d'exposition nécessaire, nous réalisons la communication autour de l'exposition, nous assurons les œuvres, le tout gratuitement. De leur côté, ils doivent installer leurs œuvres et assurer les permanences le temps de leur exposition* », dit-elle. Séduits, de nombreux artistes reviennent chaque année, même si la municipalité essaie de faire la part belle à la nouveauté.

Une culture accessible

Côté public, les expositions sont elles aussi entièrement gratuites. « *Tout le monde peut venir, que ce soit pendant l'exposition ou au moment du vernissage. Celui-ci n'est pas réservé à une élite, il est bel et bien ouvert à tous* », martèle l'Adjointe qui aimerait attirer plus de visiteurs. Elle-même, avant de s'occuper de la salle, avait du mal à pousser la porte d'un lieu d'exposition. « *Je ne me sentais pas forcément à ma place. Mais à force de côtoyer les artistes aux Glycines, j'ai compris la richesse qu'apportaient les échanges avec eux. Comprendre comment ils font leurs œuvres, ce qu'ils cherchent à exprimer, est absolument passionnant. J'invite chacun à surmonter ses appréhensions et à venir partager un moment avec eux* », argumente-t-elle. Pour toucher plus de monde, plusieurs projets sont dans les cartons : délocaliser des morceaux d'exposition à la médiathèque ou dans des commerces, développer les échanges avec les écoles… Bref, la Maison des Glycines n'a pas fini de se réinventer ! ■

EN BREF

Dans l'Écho communautaire n°69, nous vous annoncions la mise en place d'une cagnotte destinée à soutenir le financement de la nouvelle édition de la fête de la culture FestiZarts. Suite à des soucis informatiques, son ouverture a été différée, mais elle est désormais en ligne et ce jusqu'au 17 février 2020. Les dons sont déductibles à hauteur de 66 % des impôts sur le revenu (60% pour les entreprises) et donnent lieu à des cadeaux de remerciement variés : citation des donateurs, affiche, t-shirt, invitation au cocktail de l'Espace Partenaires… Rendez-vous sur www.mecenat-sarthe.fr pour participer !

LE FUTSAL DE SAINT-MARS-D'OUTILLÉ EN A SOUS LE PIED

Créée en 2010 par Christophe Chauveau et plusieurs camarades de football, l'association de futsal de Saint-Mars-d'Outillé compte dix-huit adhérents. Ceux-ci s'entraînent deux fois par semaine et enchaînent les compétitions, désireux de progresser dans le classement fédéral.

Le futsal est, comme son nom le laisse deviner, du football en salle. Il a été inventé en Argentine en 1930 pour pallier le manque de terrains de football disponibles pour les enfants et s'est petit à petit structuré pour devenir une discipline à part entière. Joué sur un terrain de handball, à cinq joueurs contre cinq dont le gardien, il reprend les grandes règles du football mais présente aussi quelques spécificités : absence de hors-jeu, interdiction de tacler ou encore remise en jeu au pied. En France, il serait pratiqué par 200 000 joueurs et le Sud-Est Manceau n'est pas en reste : avec un club à Brette-les-Pins, un à Parigné-l'Évêque et celui de Saint-Mars-d'Outillé, les amateurs de ce sport ont de quoi faire !

Un sport très physique

Dans le club de Christophe Chauveau, tout le monde est le bienvenu, homme ou femme, quel que soit son niveau. Toutefois, il est important de savoir que le futsal est une discipline exigeante. « *En raison de la petite taille du terrain, c'est un sport très cardio qui nécessite beaucoup d'endurance d'une part, et de la technique et de la stratégie d'autre part. Les muscles et les articulations sont très sollicités* », souligne-t-il. Mais en contrepartie, les joueurs ne sont pas soumis aux intempéries comme le sont les footballeurs. « *C'est d'ailleurs parce que nous avions envie de jouer en intérieur, à l'abri, que nous avions décidé de monter le club* », se souvient Christophe Chauveau en souriant.

Esprit d'équipe et de compétition

Si l'ambiance est studieuse et que l'assiduité est de mise, l'association de futsal saint-martienne a aussi pour philosophie d'encourager la convivialité. « *Après les matchs, les joueurs restent pour partager un verre ou un repas. Ces temps de cohésion sont importants* », affirme-t-il. Et l'équipe a d'autant plus intérêt à être soudée qu'elle a de l'ambition. « *Il y a quatre ou cinq ans, nous avons réussi à atteindre un niveau régional. Nous sommes aujourd'hui en deuxième division départementale, mais nous avons pour objectif qu'au moins une de nos deux équipes intègre la première division* », révèle-t-il. Pour se faire la main entre les compétitions départementales, le futsal saint-martien participe donc également à des mini-tournois avec les clubs locaux, au cours desquels il se retrouve souvent face aux autres équipes sud-est mancelles. « *La compétition a toujours un goût particulier quand il s'agit d'affronter nos voisins. Chacun a envie de gagner, cela crée de l'émulation* », conclut-il. ■

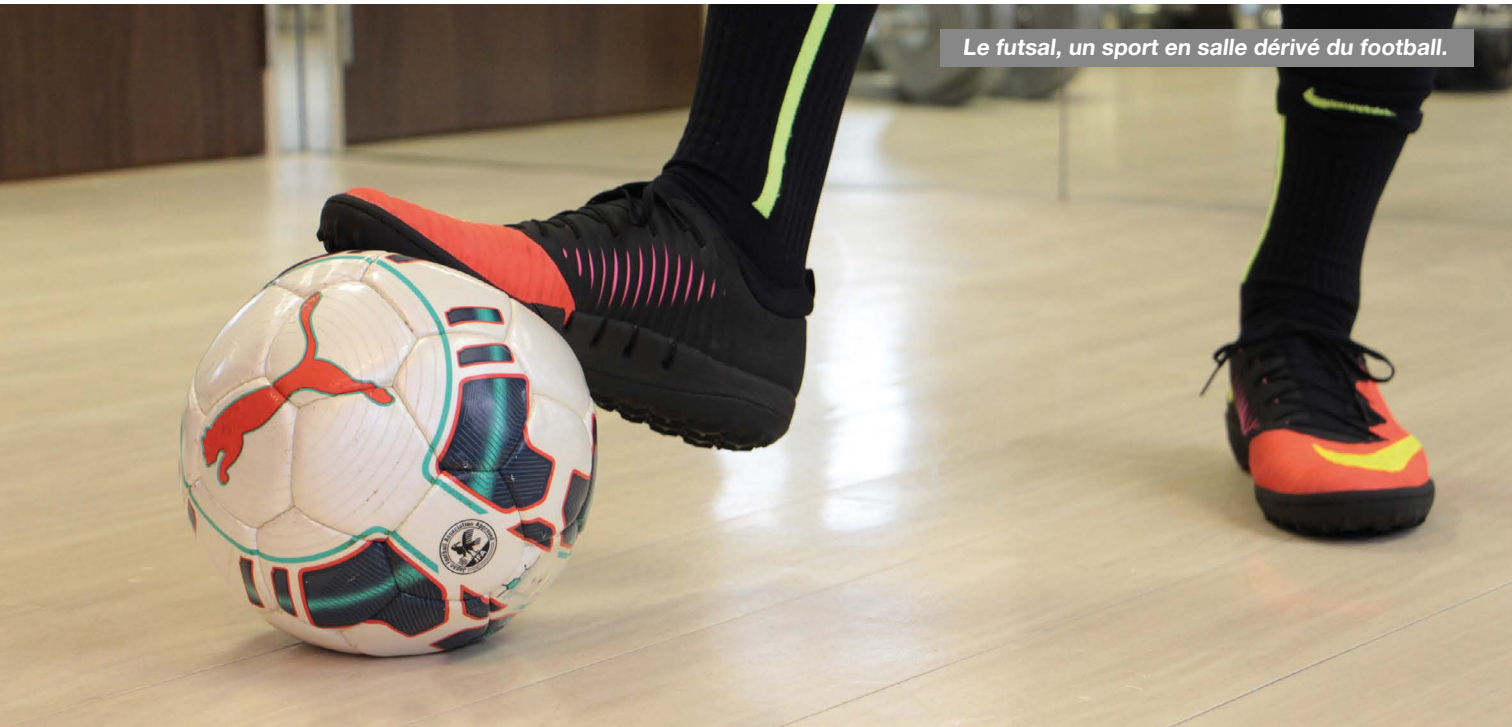

Le futsal, un sport en salle dérivé du football.

RETOUR EN IMAGES

7 au 16 novembre 2019

La 29e édition du Festival Changé d'Air embarque les spectateurs pour un voyage haut en couleurs, destination l'île de la Réunion. Chant, musique, danse, art culinaire, cinéma... Tous les moyens sont bons pour raconter l'histoire et la culture de ce pays. Rendez-vous l'an prochain pour fêter les 30 ans du Festival !

Plus d'infos en vidéo !

(Re)découvrez le Fil Rouge en images sur www.cc-sudestmanceau.fr rubrique « Sentiers de randonnée »

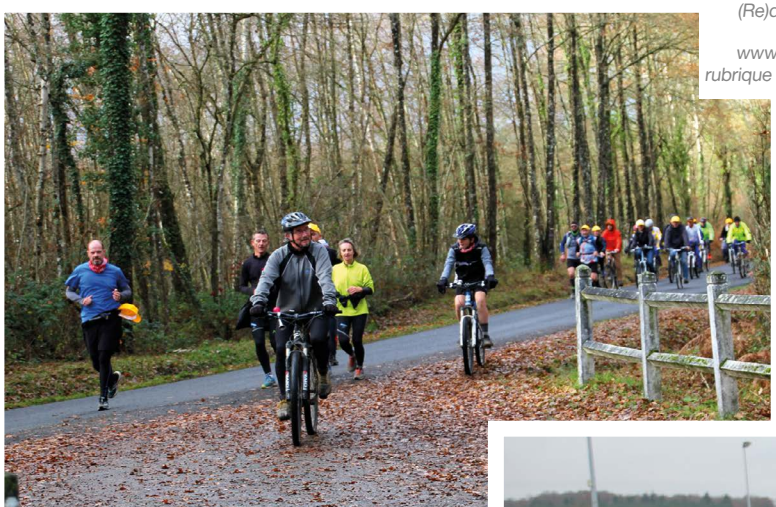

7 décembre 2019

La 14e édition du Fil Rouge Serge Soualle, course cycliste et pédestre au profit du Téléthon, entraîne les participants sur les routes et chemins de Parigné-l'Évêque. 23 kilomètres parcourus dans la bonne humeur et l'entraide, marques de fabrique de la manifestation.

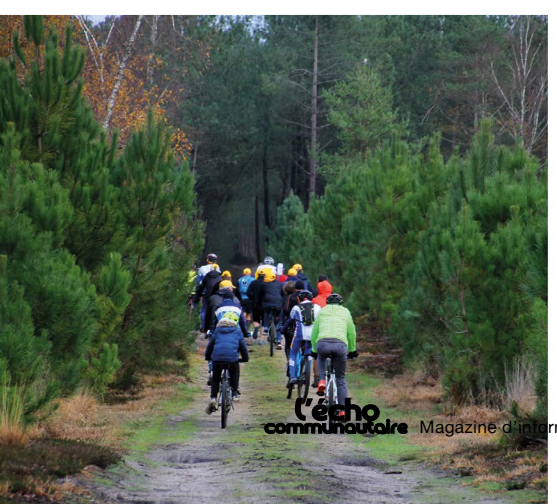

15 au 17 novembre 2019

Les Arts à Saint-Mars ont quant à eux choisi l'Afrique pour escale. Peintures, sculptures et poésies réalisées par des artistes locaux ont alimenté une belle exposition. Les scolaires aussi ont été mobilisés. Au programme, lecture de contes ou encore atelier percussions et récup'.

13 décembre 2019

Le Relais Petite Enfance célèbre Noël en compagnie des parents, enfants et assistants maternels du territoire, avec le spectacle « Ôoooohhhhh ! » de la compagnie Fais pas ci, fais pas ça. L'histoire d'un petit poisson épris de liberté... Le spectacle est accompagné d'un goûter, et les assistants maternels repartent même avec un cadeau.

Plus d'infos en vidéo !

(Re)découvrez le Noël du Relais en images sur www.cc-sudestmanceau.fr rubrique « Petite enfance »

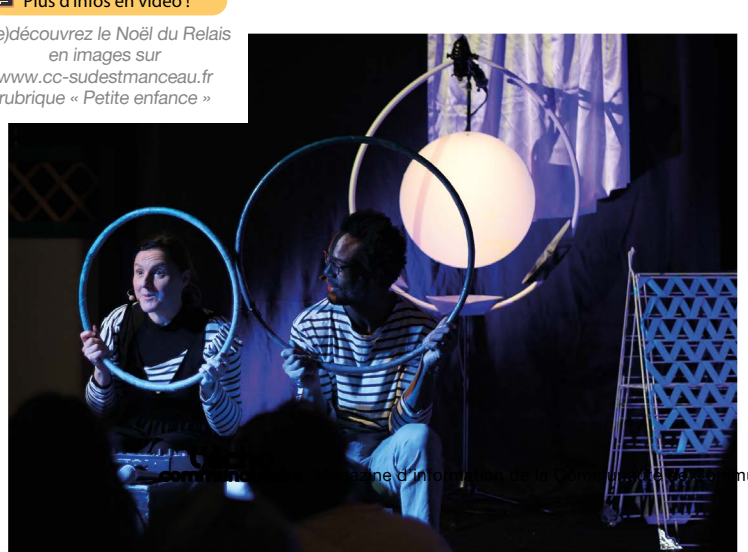

Plus d'infos en vidéo !

Découvrez le quotidien de Fabrice Lamachère en images sur www.cc-sudestmanceau.fr rubrique « Services »

FABRICE LAMACHÈRE, TECHNICIEN DE MAINTENANCE

Fabrice Lamachère a pour mission d'assurer au quotidien le bon fonctionnement des postes informatiques des Communautés de Communes du Sud-Est du Pays Manceau et de l'Orée de Bercé-Belinois. Un travail indispensable à la bonne marche des autres services.

Fabrice aide ses collègues à résoudre leurs problèmes informatiques avec le sourire.

« *J'ai été embauché en tant qu'animateur multimédia avec une spécialité technique au Sud-Est Manceau en 2001* », se souvient Fabrice. La collectivité ne dispose alors que d'une quinzaine de postes informatiques auxquels s'ajoutent les ordinateurs du tout nouveau cybercentre. « *Petit à petit, j'ai évolué vers des missions de conseil en achat de matériel informatique* », ajoute-t-il. Quelques années plus tard, le Syndicat Mixte pour le Développement du Numérique (SMIDeN) se structure entre le Sud-Est Manceau et l'Orée de Bercé-Belinois et Fabrice devient membre du pôle technique de celui-ci.

300 postes à gérer

« *Notre travail a beaucoup évolué car au fur et à mesure de l'intégration de nouvelles compétences au sein des collectivités, le parc d'ordinateurs que nous avons à gérer n'a cessé de grossir* », explique-t-il. Aujourd'hui ils sont trois – Pernelle Hidoux, coordinatrice du pôle technique, Fabrice Lamachère et Alan Leborre, techniciens – à s'occuper de près de 300 postes informatiques. « *Notre travail au quotidien est d'assurer le bon fonctionnement des postes, en effectuant la liaison avec les prestataires qui gèrent nos serveurs de données, mais aussi en intervenant soit physiquement soit à distance sur les postes des collègues. Nous mettons en place l'accès sécurisé aux données pour les nouveaux arrivants et nous gérons les mises à jour des logiciels. Nous travaillons également sur un projet d'archivage des données inutilisées afin d'optimiser le stockage sur nos serveurs distants* », détaille-t-il.

Un travail en mode projet

Si Fabrice occupe son emploi depuis longtemps, il est à mille lieues de s'en lasser. « *L'informatique est ma passion et mon métier me donne l'opportunité d'être à la fois dans des missions techniques, mais aussi de développement et de formation. C'est très varié* », révèle-t-il. Il apprécie aussi le fait de travailler sur de nouveaux projets et se fait un devoir d'être en veille constante afin de proposer à ses interlocuteurs des solutions adaptées. « *Le système de délocalisation des données qui a été déployé au Sud-Est Manceau et à l'Orée de Bercé-Belinois est précurseur pour des collectivités comme les nôtres. Par ailleurs, nous sommes régulièrement sollicités pour mettre en place de nouveaux dispositifs car aujourd'hui l'informatique est au cœur de tout* », conclut-il. ■

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Hôtel Communautaire
CS 40015 - rue des Écoles
72250 Parigné-l'Évêque
. Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Tél : 02 43 40 09 98

ENFANCE JEUNESSE ET RÉSEAU DE MULTI-ACCUEILS

Centre François Rabelais
1 rue Victor Hugo
72560 Changé
■ Multi-accueil, site de Changé
1 rue Victor Hugo
72560 Changé
■ Multi-accueil, site de Parigné-l'Évêque
Le Taillis
72250 Parigné-l'Évêque
Tél : 02 43 40 13 04

RELAIS PETITE ENFANCE

Hôtel Communautaire
CS 40015 - rue des Écoles
72250 Parigné-l'Évêque
. Sur RDV + Permanence téléphonique mercredi 15h/17h
Tél : 02 43 40 19 01

ESPACE EMPLOI FORMATION

■ Site de Changé
Place de la Mairie
72560 Changé
. Lundi de 13h30 à 17h
. Mardi au vendredi de 9h à 12h
. Sur rendez-vous le lundi matin
. Sur rendez-vous le vendredi après-midi
■ Site de Parigné-l'Évêque
Hôtel Communautaire
CS 40015 - rue des Écoles
72250 Parigné-l'Évêque
. Lundi et mercredi de 9h à 12h
. Mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h
. Sur rendez-vous le mardi matin
. Sur rendez-vous le jeudi matin
Tél : 02 43 40 14 61

ÉCOLE DE MUSIQUE

■ Site de Changé
Rue de la Juiverie
72560 Changé
■ Site de Parigné-l'Évêque
Rue des écoles
72250 Parigné-l'Évêque
■ Site de Saint-Mars-d'Outillé
Route de Teloché (école primaire)
72220 Saint-Mars-d'Outillé
. Lundi au vendredi de 13h30 à 18h. Tél : 02 43 40 05 82

COLLECTES DES DÉCHETS

■ Brette-les-Pins
Ordures ménagères : tous les lundis
Emballages : tous les 15 jours le mardi
■ Challes
Ordures ménagères : tous les jeudis
Emballages : tous les 15 jours le mardi
■ Changé
Ordures ménagères : tous les mercredis
Emballages : tous les 15 jours le lundi (secteurs 1 et 2 alternés) ou le mardi (secteur 3)
■ Parigné-l'Évêque
Ordures ménagères : tous les jeudis sauf La Vaudère, L'Herpinière et route de Ruaudin (tous les lundis)
Emballages : tous les 15 jours le mercredi (secteurs 1 et 2 alternés)
■ Saint-Mars-d'Outillé
Ordures ménagères : tous les mardis
Emballages : tous les 15 jours le jeudi

RÉSEAU DE DÉCHETTERIES

■ Site de Challes
Route de Château-du-Loir - 72250 Challes
. Mercredi et vendredi de 14h à 17h30
■ Site de Changé
Allée du Pont - 72560 Changé
. Mardi, jeudi et samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30
■ Site de Parigné-l'Évêque
La Passardière - 72250 Parigné-l'Évêque
. Lundi, mercredi et samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30
■ Site de Saint-Mars-d'Outillé
La Pièce de l'Église - 72220 Saint-Mars-d'Outillé
. Lundi, mercredi et vendredi de 14h à 17h30

MISSION :
MEILLEUR TRI DES DÉCHETS

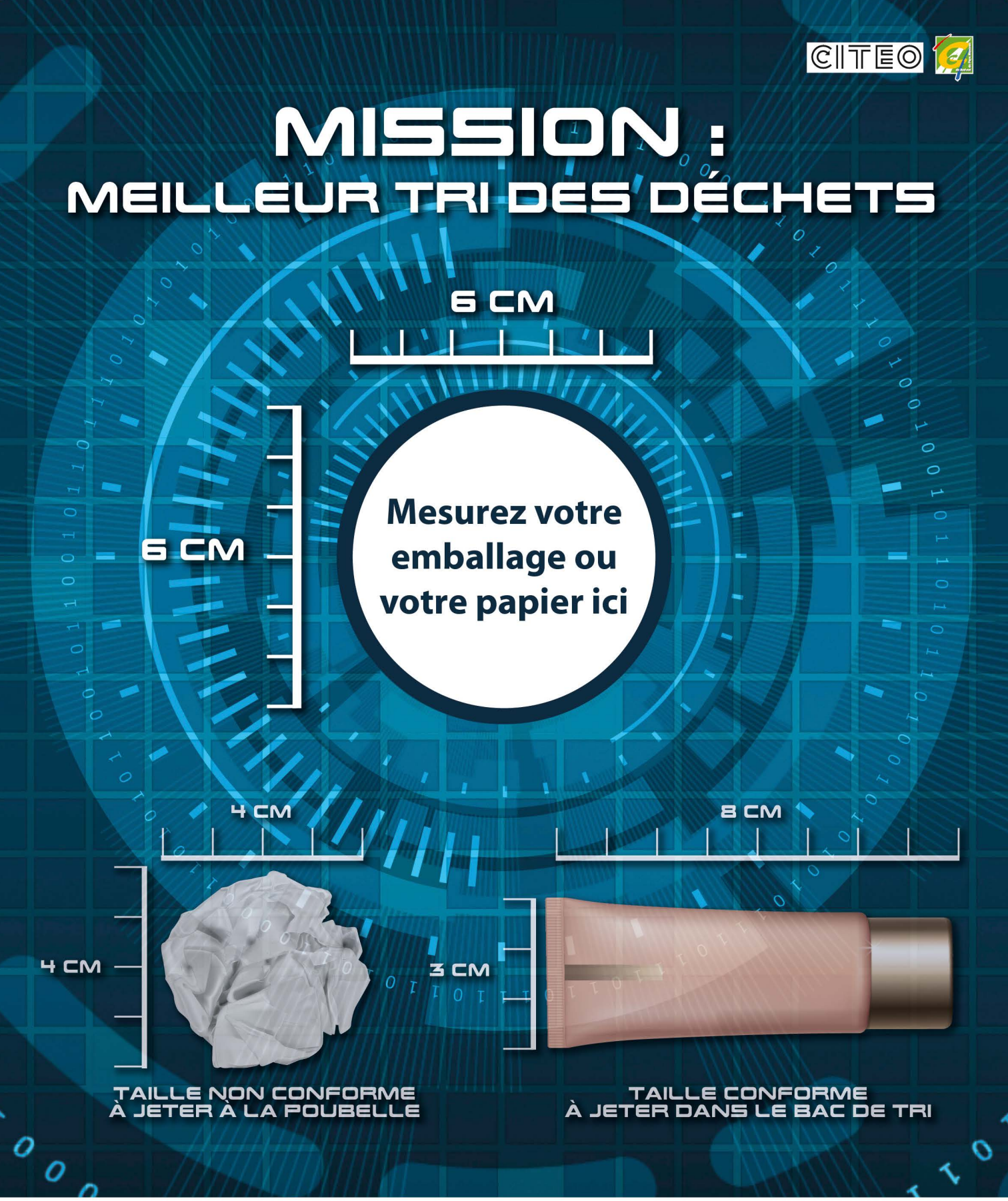

LES EMBALLAGES ET PAPIERS DE MOINS DE 6 CM SONT TROP PETITS POUR ÊTRE TRIÉS. S'ILS SONT PLUS PETITS QUE CE GABARIT QUEL QUE SOIT LE SENS DANS LEQUEL VOUS LES METTEZ, JETEZ-LES AUX ORDURES MÉNAGÈRES, PAS DANS LE BAC JAUNE.